

**Distr. RESTRICTED
PRS/2022/DP.5**

ORIGINAL: FRENCH

FORTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International
Decade for the Eradication of Colonialism: advancement of the Non-Self-
Governing Territories through the coronavirus disease (COVID-19)
pandemic and beyond**

**Castries, Saint Lucia
11 to 13 May 2022**

DISCUSSION PAPER

PRESENTATION

BY

MR. JULIEN BOANEMOI



DISCOURS Julien BOANEMOI

**PACIFIC REGIONAL SEMINAR OF THE
SPECIAL COMMITTEE OF 24**

**Le 11 mai 2022 à Sainte-Lucie,
Castries, Sandals Grande Resort and Spa.**

Madame la Présidente du Comité spécial des Vingt-Quatre, (*Keisha Aniya Mcguire*),
Messieurs les Vices-Présidents du Comité spécial, (*Pedro Luis Pedroso Cuesta*,
Arrmanatha Christiawan Nasi, *Alhaji Fanday Turay*),
Monsieur le Rapporteur du Comité (*Bassam Sabbagh*),
Mesdames et Messieurs les représentants des états membres,
Honorables Speakers,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter Madame la Présidente, pour votre élection et celle des membres de votre Bureau à la tête de cette importante Commission chargée des problèmes de décolonisations. J'interviens dans ce séminaire en tant qu'ancien président du Sénat coutumier et collaborateur du président du congrès, en charge des affaires coutumières et des problématiques liées à l'identité kanak

Cette espace est l'occasion pour moi d'évoquer la situation sanitaire dans laquelle se trouve la Nouvelle-Calédonie. Longtemps épargnée par la pandémie, la N-C a connu en fin d'année dernière l'impact fulgurant de la covid 19. Le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, cette institution du territoire qui porte la parole coutumière des huit pays kanaks, a décrété par une délibération adoptée le 19 octobre 2021, une année de DEUIL KANAK à compter du 09 septembre 2021.

Les motivations de cette décision relèvent de deux niveaux, le premier sur le plan psychosocial et le deuxième sur le plan culturel lié à la conception de la vie et de la mort dans la société kanak.

Au niveau psychosocial, l'histoire de la Nouvelle-Calédonie révèle que le premier choc microbien, remonte au choc de civilisation bien avant la prise de possession de 1853, quand les premiers navires venant des empires coloniaux européens sont rentrés en contact avec nos ancêtres autochtones. L'irruption de maladies alors inconnues des médecines traditionnelles, ont décimés des populations entières déstabilisant ainsi, l'organisation sociale traditionnelle. La population autochtone a subi comme partout ailleurs dans le monde, les mêmes impacts sanitaires avec des pertes variant de 75 à 95% des populations.

Ensuite, il y a eu le choléra, la fièvre espagnole et la peste et la lèpre à différents moments de l'histoire coloniale. (Dans certaines régions, les récits, traditions orales, toponymes relatent encore ces périodes douloureuses où beaucoup de clans, famille ont été anéantis avec leurs défunts enterrés loin de leur terre original.

Le covid 19 est le choc microbien de ce 21^{ème} siècle. Il a emporté sur la période à compter du 9 septembre plus de deux cents morts avec une moyenne de 10 décès par jour. C'est énorme pour une petite population de 280 000 habitants. Cela a représenté, beaucoup de traumatismes à l'échelle de notre petit pays surtout que les familles n'ont jamais été en mesure de faire leurs deuils. Toutes les cérémonies de deuil sont renvoyées à l'après-covid.

Cette peur viscérale du virus Covid 19, a conduit l'ensemble des autorités coutumières et bon nombre de chefferies autochtones à interdire l'accès à leur territoire coutumier.

Au niveau culturel et coutumier, les populations autochtones kanak ont été contraints de ne pas respecter et honorer leurs morts pour suivre les règles de protection sanitaire édictées pour combattre la propagation du virus. Selon la conception kanak de la mort, celle-ci se situe dans le prolongement de la vie. Dès l'annonce du décès d'une personne, les enfants et la famille du défunt ont pour obligation d'avertir les oncles utérins lesquels sont détenteurs de la source de vie du défunt. Ce sont ces derniers qui s'occuperont du corps, jusqu'à l'ensevelissement des dépouilles. Pour les personnes âgées, la période de deuil est décrétée sur une période d'un an, ce qui correspond à la période nécessaire pour la décomposition du corps. Dans la tradition kanak, on considère qu'un an après sa mort biologique, l'esprit du défunt sera totalement libéré de son enveloppe charnelle et rejoindra le monde des esprits/ancêtres.

Dans la conception kanak, le respect du processus et des protocoles coutumiers est primordial car, de son authenticité, dépend la parfaite libération de l'esprit du défunt et sera bénéfique pour la descendance et les héritiers.

La décision du sénat coutumier de décréter, une année de deuil kanak, vise selon l'article 1, à « permettre aux familles, aux clans ainsi qu'à l'ensemble des citoyens de la Nouvelle-Calédonie, de se reconstruire culturellement, socialement et économiquement ».

En décidant, de décréter le deuil kanak le 19 octobre 2021, le Sénat coutumier a répondu à l'attente des nombreuses familles dont les parents étaient décédés. Il y a lieu de préciser qu'un décès dans le monde kanak, implique, un système relationnel très complexe comprenant les alliances du côté paternel et du côté maternel. Cela représente en général des centaines de personnes. Dans la période de septembre à décembre 2021, on dénombre 276 morts dont près de 60% d'origine kanak. Cela représente près de 150 kanak en général des personnes âgées, disséminées sur l'ensemble du territoire. Dans le système relationnel kanak, ce sont des milliers de personnes qui ont été impactés par les décès.

Ainsi, au-delà de la question du deuil propre à chaque famille dans le cadre de son système d'alliance relationnel, la décision du Sénat coutumier, impliquait un choix de caractère sociétal : celui de respecter le deuil qui frappait l'ensemble de la population en considérant, que les conditions n'étaient pas réunies pour que le peuple kanak puisse décider en connaissance de cause, de l'avenir du pays de ses ancêtres.

Le Sénat coutumier en décrétant le DEUIL KANAK à compter du 19 octobre pour une durée d'un an, a usé du droit du peuple kanak à l'autodétermination reconnue par la déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU dont est partie la France, que les citoyens autochtones ont été plébiscité en ne se rendant pas aux urnes, le jour du référendum.

Pour conclure Madame la présidente, je voudrais en tant qu'ancien président du Sénat coutumier rappeler à votre commission que l'avenir du peuple kanak, peuple colonisé, est sous votre responsabilité, aidez-le à fermer avec dignité cette parenthèse de l'histoire qu'est le colonialisme.

Je vous remercie.